

COMMUNE DE GAVISSE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 15 AVRIL 2024

PRESENTS : - Alexandre CHAVES – Carole DEFRAIN - Alain REDINGE – Damien SAUVETRE - Pascale TEITGEN – Jean-Marie VAGNER - Christian WAGNER

ABSENTS EXCUSES : Andréa MADERT donne procuration à Carole DEFRAIN – Fabrice ARNOULD - Marc RENAC

ABSENTS NON EXCUSES : Romain DORCHY - Christina HAGEN - Peggy MURPHY - Patricia STALDER

Secrétaire de séance : Carole DEFRAIN

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2023, établi par Mesdames Mireille CHALI et Barbara HITTINGER-LEBAILLY, Trésorières Principales du SGC d'Hayange et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Municipal donne décharge à Mesdames Mireille CHALI et Barbara HITTINGER-LEBAILLY.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif 2023, présenté par Madame Carole DEFRAIN est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire.

Il est déclaré toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Report :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	834.85 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	283 370.07 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	- 25 833.71 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	31 401.19 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de :	0.00 €
- En recettes pour un montant de :	0.00 €

Statuant sur l'affectation du résultat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé ^(R1068) : 24 998.86 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté ^(R002) est de : 226 970.02 €

VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.74%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85.96 %
- taxe d'habitation : 16.97 %

charge Monsieur le Maire, de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2024, s'équilibrant en recettes et en dépenses.

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	659 177.00 €
	Recettes :	659 177.00 €
Section d'Investissement :	Dépenses :	402 878.06 €
	Recettes :	402 878.06 €

FONGIBILITE DES COMPTES DE LA M57

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

Devis de Thierry BERMONT – Artificier : feu d'artifice du 13 juillet 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le devis de Thierry BERMONT – artificier pour le feu d'artifice qui aura lieu le 13 juillet 2024, organisé par le Cercle des Jeunes.

Le devis s'élève pour un montant de 2000 € TTC.

Fait et affiché à Gavisse, le 16 avril 2024.

Le Maire, Alain REDINGE

